

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 18 novembre 2008, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Guy Leclair, Robert Savard, Jacques Smith, Jean-Jacques Leduc et Pierre-Paul Messier, sous la présidence de M. le maire suppléant Normand Amesse, formant quorum.

Sont absents M. le maire Denis Lapointe et M. le conseiller Guy Leclair.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire suppléant Normand Amesse déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant Normand Amesse invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette première période de questions :

- Demande de suivi pour la demande d'un local par le groupe Foyer d'adoption pour chats sans abri pour effectuer les opérations de cet organisme visant à donner un foyer d'accueil aux chats errants sur le territoire de la Ville.

2008-11-575 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire suppléant Normand Amesse, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 novembre 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2008, tel que préparé, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2008 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2008
5. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Création du comité de développement touristique et nomination des membres

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Abolition d'un poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.2 Abolition du poste de contremaître aux réseaux d'égouts et d'aqueduc au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.3 Acceptation de la retraite de M. Denis Frappier au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.4 Création d'un poste d'opérateur à l'usine de filtration au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.5 Création d'un poste de conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.6 Démission d'un technicien en prévention au Service de sécurité incendie
- 6.7 Lettre d'entente 2008-06 avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant l'horaire applicable pour le sixième opérateur à l'usine de filtration
- 6.8 Nomination d'un conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics.
- 6.9 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois d'octobre 2008

7. SERVICE DU GREFFE

- 7.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2009
- 7.2 Approbation de la rémunération du personnel électoral pour la tenue du scrutin référendaire relatif au Règlement 167
- 7.3 Procès-verbal de correction du Règlement 150 concernant le zonage

8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 8.1 Affectation de soldes disponibles du Règlement 088 pour décréter des travaux pour la réparation de quais à la Société du Port de Valleyfield
- 8.2 Approbation de la liste de comptes numéro 121 au montant de 5 788 303,81 \$ et de la liste des chèques annulés numéro 1
- 8.3 Dépôt du rapport budgétaire au 10 novembre 2008

9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Financement de la construction d'un chalet au parc Salaberry
- 9.2 Protocole d'entente avec l'Association des citoyens de Salaberry-de-Valleyfield pour l'entretien de l'aire de glace au parc Horace-Viau
- 9.3 Protocole d'entente avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour la location de locaux pour les années 2008 à 2010
- 9.4 Protocole d'entente avec la Corporation Sports-Québec inc. pour la tenue des Jeux du Québec - Hiver 2011

10. SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE - UNITÉ INGÉNIERIE

- 10.1 Approbation de services professionnels additionnels de laboratoire pour les travaux de réfection du chemin Larocque et du pôle commercial Mgr-Langlois
- 10.2 Approbation de travaux additionnels de pavage, de bordure et d'éclairage de diverses rues
- 10.3 Approbation de travaux additionnels pour les travaux de réfection du chemin Larocque et du pôle commercial Mgr-Langlois

11. SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE - UNITÉ URBANISME

- 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-09-43 pour le lot 1227 sis au 8 et 10, boulevard Quevillon afin d'autoriser le lotissement de deux terrains et réponse à cette demande
- 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-10-44 pour le futur lot 4 288 534 sis au futur 44, rue Talbot afin d'autoriser la création du nouveau lot 4 288 534 à même une partie du lot 3 818 566 et réponse à cette demande
- 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-10-45 pour le lot 3 247 900 sis au 274, rue Dufferin afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-10-46 pour le futur lot 258-708 sis rue Jeanne-Mance afin d'autoriser la création du nouveau lot 258-708 à même le lot 258-584 pour permettre la construction d'un duplex jumelé et réponse à cette demande
- 11.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-10-47 pour le lot 3 818 218 sis au 236, rue du Marché afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant et réponse à cette demande

- 11.6 Cession d'une servitude de tolérance pour l'empiètement du balcon de l'immeuble sis au 22, rue Jacques-Cartier
 - 11.7 Réponse à la demande 1097-2008-18 pour l'installation de deux enseignes et l'agrandissement du stationnement du bâtiment sis au 150, rue Saint-Thomas, lot 149-14, en vertu des règlements concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 11.8 Réponse à la demande 1097-2008-19 pour l'installation d'un auvent en façade du commerce du bâtiment sis au 213 A, rue Victoria, lot 994, en vertu des règlements concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
- 12.1 Mandat à une firme de laboratoire pour la réalisation d'une étude de caractérisation supplémentaire des sols sur des lots à proximité du port de Salaberry-de-Valleyfield
- 13. APPELS D'OFFRES**
- 13.1 Appel d'offres 2008-18 : agrandissement et mise à la norme de la caserne Roma-Bougie
 - 13.2 Appel d'offres 2008-21: coupe de gazon et entretien des espaces verts, secteur Saint-Timothée
- 14. INVITATION À SOUMISSIONNER**
- 14.1 Invitation à soumissionner 2008-ENV-15 : concassage de rebuts d'asphalte, de béton et de pierre
 - 14.2 Invitation à soumissionner 2008-SRC-17 : coupe de gazon et entretien des petits espaces verts, secteur Salaberry-de-Valleyfield
 - 14.3 Invitation à soumissionner 2008-SRC-18 : coupe de gazon et entretien des espaces verts, secteur Grande-Île
- 15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
- 15.1 Avis de motion pour un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels
 - 15.2 Avis de motion pour un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2009
 - 15.3 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 001 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances
 - 15.4 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 073 relatif à l'eau potable
 - 15.5 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 108 concernant le programme de subvention en vue de favoriser la démolition des bâtiments accessoires et d'habitations vétustes
 - 15.6 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 170 sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels
 - 15.7 Dispense de lecture et adoption du Règlement 171 pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction domiciliaire, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2009)
 - 15.8 Dispense de lecture et adoption du Règlement 172 pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2009)
- 16. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
- 16.1 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux de réparation à une rampe de chargement au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux
 - 16.2 Avis de motion pour un règlement décrétant la fourniture et l'installation de nouveaux compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions sur l'ensemble du territoire de la ville ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux
 - 16.3 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 141 pour décréter des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux
 - 16.4 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 157 pour décréter la construction d'un centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 17. RÈGLEMENTS D'URBANISME**
- 17.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 150 concernant le zonage
 - 17.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 149 concernant le lotissement
 - 17.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 150 concernant le zonage

- 17.4 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 150-01 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage
18. **DIVERS**
- 18.1 Adoption des prévisions budgétaires 2009 de la Société du Port de Valleyfield
- 18.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 18.3 Libération et autorisation de dépenses au maire pour le colloque de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et une rencontre avec des promoteurs à Toronto
19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
20. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2008-11-576 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2008 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2008

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 octobre 2008 et de la séance extraordinaire du 23 octobre 2008 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 13 novembre 2008 ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 octobre 2008 et de la séance extraordinaire du 23 octobre 2008, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2008-11-577 CRÉATION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET NOMINATION DES MEMBRES

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général relative à la création d'un comité de développement touristique et à la nomination de ses membres ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un comité de développement touristique, lequel comité sera composé de représentants de la Ville et de représentants d'organisations gouvernementales et corporatives suivants :

- M. Denis Lapointe, maire ;
- M. Jacques Smith, conseiller ;
- M. Pierre Chevrier, directeur général ;
- M. Michel Joly, directeur au développement et adjoint au directeur général ;
- M^{me} Marie-Claude Côté, conseillère au développement et secrétaire du comité ;

- M. René Monette, directeur du Service récréatif et communautaire ;
- M^{me} Danielle Prieur, coordonnatrice aux communications ;
- un (1) représentant de Tourisme Suroît ;
- un (1) représentant de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry ;
- un (1) représentant de la Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2008-11-578 ABOLITION D'UN POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics concernant les besoins en effectifs permanents ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines de procéder à l'abolition d'un poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à l'abolition d'un poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, poste faisant partie de la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2008-11-579 ABOLITION DU POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le directeur général, le directeur du Service de l'environnement et des travaux publics et le Service des ressources humaines relatives à l'abolition du poste de contremaître aux réseaux d'égouts et d'aqueduc au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à l'abolition du poste de contremaître aux réseaux d'égouts et d'aqueduc au Service de l'environnement et des travaux publics à compter du 4 décembre 2008, poste faisant partie de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2008-11-580 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR DENIS FRAPPIER AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre formulée par M. Denis Frappier avisant la municipalité de sa retraite au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Denis Frappier au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci devenant effective à compter du 1^{er} décembre 2008 ;

QUE le conseil municipal remercie M. Frappier pour ses loyaux services.

ADOPTÉ

2008-11-581 CRÉATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR À L'USINE DE FILTRATION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics concernant les besoins en effectifs permanents ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement et des travaux publics de procéder à la création d'un poste d'opérateur à l'usine de filtration au Service de l'environnement et des travaux publics, à la suite de la vacance d'un poste d'opérateur à l'usine de filtration ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste d'opérateur à l'usine de filtration au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

2008-11-582 CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER TECHNIQUE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la direction générale, le Service des ressources humaines et le Service de l'environnement et des travaux publics relatives à la création d'un poste de conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics, à la suite de la vacance au poste de contremaître aux réseaux d'égouts et d'aqueduc ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste de conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

2008-11-583 DÉMISSION D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre de démission formulée par M. Maxime Poulin-Grenier, technicien en prévention au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Maxime Poulin-Grenier au poste de technicien en prévention au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 30 octobre 2008.

ADOPTÉ

2008-11-584 LETTRE D'ENTENTE 2008-06 AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD CONCERNANT L'HORAIRE APPLICABLE POUR LE SIXIÈME OPÉRATEUR À L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT la création d'un sixième poste d'opérateur à l'usine de filtration au Service de l'environnement et des travaux publics ;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'entendre avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield sur l'horaire applicable ;

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'horaire applicable pour le sixième opérateur à l'usine de filtration au Service de l'environnement et des travaux publics ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant l'horaire applicable pour le sixième opérateur à l'usine de filtration au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

2008-11-585 NOMINATION D'UN CONSEILLER TECHNIQUE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil municipal nomme M. Patrick Labelle au poste cadre de conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics, pour une période d'essai d'une durée de un (1) an ;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Labelle à ce poste soit effective à compter du 8 décembre 2008 ;

QUE la rémunération de M. Labelle soit celle correspondant à la classe 2, échelon 4, de la grille salariale du personnel cadre adoptée par le conseil municipal, soit 53 227,20 \$ par année, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2008-11-586 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2008

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'octobre 2008 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 4 novembre 2008 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'octobre 2008.

ADOPTÉ

2008-11-587 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2009

VU les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

VU le dépôt devant de conseil du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2009 ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
 appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2009.

ADOPTÉ

2008-11-588

APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR LA TENUE DU SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT 167

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tiendra un référendum pour l'approbation du Règlement 167 concernant des travaux d'infrastructures pour les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est le 7 décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2) ;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier relative aux tarifs applicables au personnel électoral pour le scrutin référendaire du 7 décembre 2008 ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve la liste des rémunérations du personnel électoral pour le référendum du 7 décembre 2008 et établisse le tarif des rémunérations et des allocations de dépenses, tel que décrit ci-après :

FONCTION DU PERSONNEL ÉLECTORAL	TAUX	RÉMUNÉRATION PAR JOUR
Président de la commission de révision	35 \$	
Membre de la commission de révision	25 \$	
Primo		130 \$
Scrutateur		150 \$
Secrétaire d'un bureau de vote		130 \$
Membre d'une table de vérification de l'identité de l'électeur		100 \$
Préposé aux listes		100 \$
Personnel de réserve	Taux horaire ou journalier	

QUE le greffier, ou en son absence la secrétaire de référendum, soit autorisé à verser les rémunérations et les allocations mentionnées dans la présente résolution ;

QUE pour les fonctions temporaires et occasionnelles non mentionnées, les rémunérations et les allocations de dépenses relèvent du greffier, ou en son absence de la secrétaire de référendum.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le greffier a procédé à la correction du Règlement 150 concernant le zonage afin d'y apporter diverses modifications et dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction, tel que décrit à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

2008-11-589 AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENT 088 POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX POUR LA RÉPARATION DE QUAIS À LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD

ATTENDU QUE la fermeture, au 31 décembre 2007, du Règlement 088 concernant la réparation des quais au port de Salaberry-de-Valleyfield a créé un solde disponible au montant de 824 080,76 \$;

ATTENDU QUE la Société du Port de Valleyfield est responsable de son service de la dette et qu'il a été convenu, en conformité avec les normes légales, d'appliquer ce solde disponible au paiement des échéances annuelles de capital et d'intérêts de ce même règlement ;

VU la recommandation du trésorier relative à l'affectation d'un montant de 120 050,57 \$ du solde disponible dudit Règlement 088 au paiement des échéances annuelles de capital et d'intérêts de l'année 2008 ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield affecte une somme de 120 050,57 \$ au paiement des échéances de capital et d'intérêts de l'année 2008 du Règlement 088 concernant la réparation des quais au port de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2008-11-590 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 121 AU MONTANT DE 5 788 303,81 \$ ET DE LA LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 1

La liste des comptes numéro 121 et la liste des chèques annulés numéro 1 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 121, à l'exception du chèque numéro 47187 au montant de 30 000 \$, et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 1 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 10 NOVEMBRE 2008

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 10 novembre 2008 est déposé devant ce conseil.

2008-11-591 FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN CHALET AU PARC SALABERRY

ATTENDU QUE le soumissionnaire le plus bas conforme, soit les Constructions B. Martel inc., s'est vu accorder un contrat pour la construction d'un chalet de services

au parc Salaberry, au montant de 277 999,84 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposé dans le cadre de l'appel d'offres 2008-09, et ce, en date du 8 juillet 2008 par la résolution 2008-07-414 ;

ATTENDU QU'un montant de 12 000 \$ est nécessaire pour l'ameublement de ce chalet ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser un projet de financement dans le cadre des travaux de construction de ce chalet ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve le projet de financement pour la construction d'un chalet au parc Salaberry dans le cadre de l'appel d'offres 2008-09 ;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 65 300 \$ à même le surplus réservé au budget de quartier numéro 6 et une affectation de 224 699,84 \$ du fonds de roulement, remboursable sur une période de quatre (4) ans à compter du 15 juillet 2010.

ADOPTÉ

2008-11-592 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES CITOYENS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR L'ENTRETIEN DE L'AIRE DE GLACE AU PARC HORACE-VIAU

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'Association des citoyens de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entretien d'une aire de glace au parc Horace-Viau, pour l'année 2008-2009 ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'Association des citoyens de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entretien de l'aire de glace au parc Horace-Viau, pour la période du 15 décembre 2008 au 15 mars 2009 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2008-11-593 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR LA LOCATION DE LOCAUX

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location de locaux dans différents établissements scolaires situés sur le territoire campivallensien, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2010 ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands relatif à l'utilisation de locaux situés à l'intérieur de différents établissements d'enseignement localisés sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2010 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

**2008-11-594 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CORPORATION SPORTS-QUÉBEC INC.
POUR LA TENUE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2011**

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont entrepris des démarches pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2011 ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont reçu l'appui en biens et services de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, de la Commission scolaire New Frontiers et du Collège de Valleyfield ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont reçu l'appui financier de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, de la Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut-Saint-Laurent (CRÉ), du Forum Jeunesse de la Vallée du Haut-Saint-Laurent, du Centre local de développement Beauharnois-Salaberry (CLD), de la Société d'Aide au développement des collectivités Suroît-Sud (SADC) et de diverses entreprises, grandes et petites entreprises, de la région de Beauharnois-Salaberry ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont reçu l'appui pour l'utilisation des équipements du Club de Curling de Valleyfield inc., de la Cité des Arts et des Sports inc., des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc., de la Municipalité de Sainte-Martine, de l'aréna de Sainte-Martine, de la Base de plein air des Cèdres, de Ski Bromont, du Camp familial Dom Bosco, de Valspec et de l'Hôtel Plaza Valleyfield ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont reçu l'appui pour l'organisation des différents sports du Club de gymnastique CampiAgile de Salaberry-de-Valleyfield, du Club de Ski Bromont, de l'Association du Hockey mineur de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois, du Club de plongeon et de nage synchronisée de la Cité des Arts et des Sports, du Club de Curling de Valleyfield, du Club de Judo de Valleyfield, du Club d'Haltérophilie Arthur-Pigeon, de l'Association régionale de badminton du Sud-Ouest, de l'Association des Jeux olympiques spéciaux de la région du Suroît, du Club de patinage artistique de Valleyfield et de Beauharnois, de la Municipalité des Cèdres (ski de fond) et de différentes fédérations sportives (Fédération québécoise de handball olympique, Fédération de patinage de vitesse du Québec, Fédération de tennis de table du Québec, Fédération d'escrime du Québec et de Ringuette Québec) ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont reçu l'appui de Tourisme Suroît, d'Emploi-Québec, de la Chambre de Commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield, des Régates de Valleyfield, du Centre hospitalier régional du Suroît et de divers organismes récréatifs, sportifs, socioculturels, socio-éducatifs et communautaires de la région de Beauharnois-Salaberry ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont reçu l'appui populaire des citoyens de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield ;

ATTENDU QUE cet événement permettra de faire la promotion de l'activité physique auprès des citoyens de tous les âges et de mettre en valeur la culture de l'endroit, son patrimoine, ses institutions et ses artistes ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a reçu un appui incontestable de la population, des organismes et des divers intervenants du milieu ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à contribuer financièrement à l'organisation de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2011 en remettant un montant de 205 000 \$ au comité organisateur, montant réparti en trois versements, soit 50 000 \$ pour l'année 2009, 105 000 \$ pour l'année 2010 et 50 000 \$ pour l'année 2011 ;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la signature du protocole d'entente à intervenir avec Sports-Québec, tel qu'énoncé dans les codes de candidature, et ce, dans les 120 jours suivant sa désignation comme ville hôte de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2011 ;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à rendre disponible gratuitement ses installations sportives et équipements pour le déroulement des activités reliées à l'organisation de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2011 ;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à fournir la collaboration et l'assistance nécessaires à l'organisation des activités de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2011, dans la mesure de ses capacités ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit protocole d'entente, le cas échéant.

ADOPTÉ

2008-11-595 APPROBATION DE SERVICES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS DE LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN LAROCQUE ET DU PÔLE COMMERCIAL MGR-LANGLOIS

VU la recommandation du coordonnateur adjoint à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'approbation d'honoraires professionnels de laboratoire additionnels dans le cadre des contrats octroyés pour la réalisation des travaux de réfection du chemin Larocque et du pôle commercial Mgr-Langlois ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des honoraires professionnels de laboratoire additionnels dans le cadre du contrat 2007-GT-04 à la firme LVM-Technisol inc. pour la réalisation des travaux de réfection du chemin Larocque et dans le cadre du contrat 2007-GT-05 à la firme de Laboratoire ABS inc. pour la réalisation des travaux de réfection du pôle commercial Mgr-Langlois, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le coordonnateur adjoint à l'unité

Ingénierie au Service de la gestion du territoire, travaux totalisant la somme de 21 277 \$, taxes comprises, pour le contrat 2007-GT-04 et 15 800 \$, taxes comprises, pour le contrat 2007-GT-05.

ADOPTÉ

2008-11-596 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE DE DIVERSES RUES

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la réalisation des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage de diverses rues ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre du contrat 2007-05 octroyé à la compagnie Ali Excavation inc. pour des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage de diverses rues, en 2007, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire, pour un montant total de 105 339,26 \$, taxes comprises, et d'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement dès le 19 novembre 2008 à même le décompte progressif 3 ;

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire de 25 605,94 \$, tel que demandé par l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire ;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 1 898,44 \$ à même le surplus réservé au budget de quartier numéro 7 et une affectation de 4 390,84 \$ à même le surplus réservé au budget de quartier numéro 8 pour la réalisation des travaux, tel que demandé par l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire.

ADOPTÉ

2008-11-597 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU PÔLE COMMERCIAL MGR-LANGLOIS

VU la recommandation du coordonnateur adjoint à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé à l'entrepreneur Excavation Loiselle & Frères inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures du pôle commercial Mgr-Langlois ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre du contrat 2007-15 octroyé à l'entrepreneur Excavation Loiselle & Frères inc. pour des travaux d'infrastructures du pôle commercial Mgr-Langlois, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le coordonnateur adjoint à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire, pour un montant total de 112 831,48 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2008-11-598

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-09-43 POUR LE LOT 1227 SIS AU 8 ET 10, BOULEVARD QUEVILLON AFIN D'AUTORISER LE LOTISSEMENT DE DEUX TERRAINS ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE Les Constructions Lynch inc. ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 1227 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, conscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-09-43 pour le lot 1227 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (lot 3 818 108 du cadastre du Québec), circonscription foncière de Beauharnois, formulée par Les Constructions Lynch inc., concernant l'immeuble sis aux 8 et 10, boulevard Quevillon, secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour le lotissement de deux terrains avec chacun une largeur frontale de 5 mètres, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le nouveau Règlement 150 concernant le zonage exigent une largeur minimale de 13 mètres ; les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être débutés dans un délai de douze (12) mois à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

Le point 11.2 de l'ordre du jour intitulé «Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-10-44 pour le futur lot 4 288 534 sis au futur 44, rue Talbot afin d'autoriser la création du nouveau lot 4 288 534 à même une partie du lot 3 818 566 et réponse à cette demande» est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

2008-11-599

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-10-45 POUR LE LOT 3 247 900 SIS AU 274, RUE DUFFERIN AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Denis Larocque a formulé une demande de dérogation mineure pour le futur lot 3 247 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-10-45 pour le futur lot 3 247 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Denis Larocque, sis au 274, rue Dufferin, secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge latérale gauche de 1,85 mètre et une marge arrière de 5,90 mètres, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le nouveau Règlement 150 concernant le zonage prescrivent une marge latérale minimale de 2 mètres et une marge arrière d'au moins 7 mètres ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2008-11-600 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-10-46 POUR LE FUTUR LOT 258-708 SIS RUE JEANNE-MANCE AFIN D'AUTORISER LA CRÉATION DU NOUVEAU LOT 258-708 À MÊME LE LOT 258-584 POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN DUPLEX JUMELÉ ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Denis Lemieux, arpenteur-géomètre, a formulé, pour et au nom de la compagnie JM Construction inc., une demande de dérogation mineure pour le futur lot 258-708 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-10-46 pour le futur lot 258-708 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Denis Lemieux, arpenteur-géomètre, pour et au nom de la compagnie JM Construction inc., sis rue Jeanne-Mance, secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour la création du nouveau lot 258-708 à même le lot 258-584 avec une superficie inférieure aux normes en vigueur, afin de permettre la construction d'un duplex jumelé sur le terrain visé ; le terrain aurait donc une superficie de 391,7 mètres carrés, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le nouveau Règlement 150 concernant le zonage exigent une superficie minimale de 425 mètres carrés.

ADOPTÉ

2008-11-601

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-10-47 POUR LE LOT 3 818 218 SIS AU 236, RUE DU MARCHÉ AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Arthur Marcil, notaire, a formulé, pour et au nom de M^{me} Julie Boulerice et M. Jacques Tremblay, une demande de dérogation mineure pour le futur lot 3 818 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-10-47 pour le lot 3 818 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^e Arthur Marcil, notaire, pour et au nom de M^{me} Julie Boulerice et M. Jacques Tremblay, sis au 236, rue du Marché, secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour l'implantation d'un bâtiment accessoire existant avec une marge latérale droite de 0,46 mètre et une marge arrière de 0,72 mètre, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit des marges de recul d'au moins 1 mètre et le nouveau Règlement 150 concernant le zonage exige au moins 0,9 mètre pour ce genre de bâtiment ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2008-11-602

CESSION D'UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE POUR L'EMPIÈTEMENT DU BALCON DE L'IMMEUBLE SIS AU 22, RUE JACQUES-CARTIER

ATTENDU QU'en septembre 2008, un certificat de localisation a été délivré pour l'immeuble situé au 22, rue Jacques-Cartier et qu'il appert que le balcon existant situé à l'étage empiète en surplomb de l'emprise de la rue sur une profondeur de 1,05 mètre ;

ATTENDU QUE la construction de ce bâtiment date de plusieurs années et comme plusieurs bâtiments situés dans les vieux secteurs de la municipalité, ce type d'empiètement est fréquent ;

ATTENDU QUE M^e Yvon Vinet, notaire, a formulé, pour et au nom de M. Jean Chatel, faisant affaires sous le nom de Nettoyeur Latulipe enr., une demande afin de céder une servitude de tolérance d'empiètement du balcon existant au-dessus de la rue Jacques-Cartier ;

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'une servitude de tolérance pour l'empiètement dudit balcon ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde une servitude de tolérance à M. Jean Chatel, faisant affaires sous le nom de Nettoyeur Latulipe enr., pour l'empiètement du balcon existant de 1,05 mètre dans l'emprise de la rue Jacques-Cartier, plus particulièrement pour la propriété sise au 22, rue Jacques-Cartier, sur le lot 1021 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par M. Jean Chatel ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude relatif à la présente, lequel acte devant mentionner une clause stipulant qu'advenant une démolition dudit immeuble, la reconstruction, y compris le balcon, devra respecter les normes en vigueur.

ADOPTÉ

2008-11-603 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-18 POUR L'INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES ET L'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT DU BÂTIMENT SIS AU 150, RUE SAINT-THOMAS, LOT 149-14, EN VERTU DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le bâtiment sis au 150, rue Saint-Thomas est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Michel Laniel, architecte, pour et au nom du Centre de santé et de services sociaux du Suroît (CSSS), pour l'installation de deux enseignes au bâtiment sis au 150, rue Saint-Thomas, ainsi que pour l'agrandissement de l'aire de stationnement ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande 1097-2008-18 formulée pour le bâtiment sis au 150, rue Saint-Thomas, pour le lot 149-14 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Michel Laniel, architecte, pour et nom du Centre de santé et de services sociaux du Suroît (CSSS), demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'installation de deux enseignes, tel que présenté sur les plans préparés par M. Michel Laniel, architecte, et révisés le 28 août 2008, ainsi que pour l'agrandissement du stationnement de 130 places vers le sud, à condition de procéder à la plantation d'arbres et d'arbustes qui viendront en atténuer l'impact visuel.

ADOPTÉ

2008-11-604 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-19 POUR L'INSTALLATION D'UN AUVENT EN FAÇADE DU COMMERCE DU BÂTIMENT SIS AU 213 A, RUE VICTORIA, LOT 994, EN VERTU DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 994 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Josianne Théorêt, pour et au nom de la boutique Massimode (9180-4336 Québec inc.), pour l'installation d'un auvent en façade du commerce situé au 213 A, rue Victoria ;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield refuse la demande 1097-2008-19 formulée pour le lot 994 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Josianne Théorêt, pour et au nom de la boutique Massimode (9180-4336 Québec inc.), demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'installation d'un auvent en façade du commerce situé au 213 A, rue Victoria.

ADOPTÉ

2008-11-605 MANDAT À UNE FIRME DE LABORATOIRE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION SUPPLÉMENTAIRE DES SOLS SUR DES LOTS À PROXIMITÉ DU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation du coordonnateur à l'eau et l'environnement au Service de l'environnement et des travaux publics relative à l'octroi d'un mandat à une firme de laboratoire pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale supplémentaire des sols de remblai sur des lots adjacents au port de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de laboratoire A.B.S. Environnement inc. pour une étude de caractérisation environnementale complémentaire des sols de remblai sur les lots adjacents au port de Salaberry-de-Valleyfield, pour un montant forfaitaire de 5 290 \$, taxes en sus ;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 5 707 \$ inscrit au rapport préparé par le coordonnateur à l'eau et l'environnement au Service de la gestion du territoire, le cas échéant.

ADOPTÉ

2008-11-606 APPEL D'OFFRES 2008-18 : AGRANDISSEMENT ET MISE À LA NORME DE LA CASERNE ROMA-BOUGIE

Suite à l'appel d'offres 2008-18 relatif à l'agrandissement et à la mise à la norme de la caserne Roma-Bougie, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Construction Jacques Théorêt inc.	877 599,83 \$
Construction Labrecque & Poirier	982 892,93 \$
Marieville Construction inc.	998 400,00 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Jacques Théorêt inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Construction Jacques Théorêt inc. un contrat pour les travaux d'agrandissement et de mise à la norme de la caserne Roma-Bougie, pour un montant maximal de 712 000 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-18 ; un montant de 89 627 \$ prévu à ce contrat sera assumé par le fonds de roulement et remboursé sur une période cinq (5) ans et un montant de 75 972,83 \$ sera remboursé par le fonds général advenant le cas où la modification prévue au Règlement 141 haussant le montant de dépense ne soit pas approuvée par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉ

2008-11-607 APPEL D'OFFRES 2008-21: COUPE DE GAZON ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, SECTEUR SAINT-TIMOTHÉE

Suite à l'appel d'offres 2008-21 relatif à la coupe de gazon et à l'entretien des espaces verts dans le secteur Saint-Timothée, pour les années 2009 et 2010, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Embellissements Floracom	111 441,48 \$
Pelouse et Jardin Express	118 789,71 \$
Paysagiste Nord-Est (9049-3214 Québec inc.)	125 033,90 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Gazon Expert ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Les Embellissements Floracom un contrat pour la coupe de gazon et l'entretien des espaces verts dans le secteur Saint-Timothée, pour les années 2009 et 2010, pour un montant de 111 441,48 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-21.

ADOPTÉ

2008-11-608 INVITATION À SOUMISSIONNER 2008-ENV-15 : CONCASSAGE DE REBUTS D'ASPHALTE, DE BÉTON ET DE PIERRE

Suite à l'invitation à soumissionner 2008-ENV-15 relative au concassage de rebuts d'asphalte, de béton et de pierre, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Carrières Régionales, division Bauval	81 349,01 \$
---------------------------------------	--------------

VU la recommandation du coordonnateur à l'eau et l'environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Carrières Régionales, division Bauval ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Carrières Régionales, division Bauval, un contrat pour le concassage de rebuts d'asphalte, de béton et de pierre, pour un montant de 81 349,01 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2008-ENV-15 ;

QUE la Ville autorise le Service de l'environnement et des travaux publics à préparer une demande de certificat d'autorisation et de transmettre cette demande d'autorisation, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de procéder au concassage de rebuts d'asphalte, de béton et de pierre au port de Salaberry-de-Valleyfield, le cas échéant.

ADOPTÉ

2008-11-609 INVITATION À SOUMISSIONNER 2008-SRC-17 : COUPE DE GAZON ET ENTRETIEN DES PETITS ESPACES VERTS, SECTEUR SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Suite à l'invitation à soumissionner 2008-SRC-17 relative à la coupe de gazon et à l'entretien des espaces verts dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour les années 2009, 2010 et 2011, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Gazon Expert	53 435,03 \$
Les jardins W.G. Charlebois	69 683,53 \$
Paysagement Des Rochers	72 655,38 \$
Clôture Diger	99 352,58 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Gazon Expert ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Gazon Expert un contrat pour la coupe de gazon et l'entretien des espaces verts dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour les années 2009, 2010 et 2011, pour un montant de 53 435,03 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2008-SRC-17.

ADOPTÉ

2008-11-610 INVITATION À SOUMISSIONNER 2008-SRC-18 : COUPE DE GAZON ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, SECTEUR GRANDE-ÎLE

Suite à l'invitation à soumissionner 2008-SRC-18 relative à la coupe de gazon et à l'entretien des espaces verts dans le secteur Grande-Île, pour les années 2009 et 2010, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

B.L. Pelouses inc.	40 635,00 \$
Les jardins W.G. Charlebois inc.	50 894,92 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise B.L. Pelouses inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise B.L. Pelouses inc. un contrat pour la coupe de gazon et l'entretien des espaces verts dans le secteur Grande-Île, pour les années 2009 et 2010, pour un montant de 40 635 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2008-SRC-18.

ADOPTÉ

A-2008-11-045 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE PROJETS RÉSIDENTIELS

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels.

A-2008-11-046 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2009

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2009.

A-2008-11-047 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 001 SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT LES SÉANCES

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 001 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances.

A-2008-11-048 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 073 RELATIF À L'EAU POTABLE

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 073 relatif à l'eau potable.

A-2008-11-049 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 108 CONCERNANT LE PROGRAMME DE SUBVENTION EN VUE DE FAVORISER LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET D'HABITATIONS VÉTUSTES

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 108 concernant le programme de subvention en vue de favoriser la démolition des bâtiments accessoires et d'habitations vétustes.

2008-11-611 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 170 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE PROJETS RÉSIDENTIELS

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 170 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 170 sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels.

ADOPTÉ

2008-11-612 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 171 POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE FAVORISER LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE, LES MAISONS DE PENSION ET LA RÉAFFECTATION DE BÂTIMENTS À VOCATION INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU COMMUNAUTAIRE ET POUR ACCORDER UNE SUBVENTION AYANT POUR OBJET DE COMPENSER L'AUGMENTATION DE TAXES FONCIÈRES POUVANT EN RÉSULTER (2009)

ATTENDU QU'une copie du Règlement 171 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 171 pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction domiciliaire, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2009).

ADOPTÉ

2008-11-613 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 172 POUR ADOPTER UN PROGRAMME D'INCITATIFS FISCAUX FAVORISANT L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES DE LA MUNICIPALITÉ (2009)

ATTENDU QU'une copie du Règlement 172 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 172 pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2009).

ADOPTÉ

A-2008-11-050 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉPARATION À UNE RAMPE DE CHARGEMENT AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux de réparation à une rampe de chargement des navires au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

A-2008-11-051 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX COMPTEURS D'EAU DANS LES INDUSTRIES, LES COMMERCES ET LES INSTITUTIONS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant la fourniture et l'installation de nouveaux compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les

institutions sur l'ensemble du territoire de la ville ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

A-2008-11-052 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 141 POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ AUX NORMES ET D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE ROMA-BOUGIE AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Marc Rochon qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 141 pour décréter des travaux de mise en conformité aux normes et d'agrandissement de la caserne Roma-Bougie ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt pour la réalisation des travaux.

A-2008-11-053 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 157 POUR DÉCRÉTER LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 157 pour décréter la construction d'un centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux afin de diminuer le montant d'affectation des soldes disponibles appropriés à ce règlement provenant du Règlement 088.

A-2008-11-054 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 150 concernant le zonage.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER DU RÈGLEMENT 149 CONCERNANT LE LOTISSEMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 28 octobre 2008, pour le Règlement 149 concernant le lotissement.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER DU RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au

déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 28 octobre 2008, pour le Règlement 150 concernant le zonage.

**2008-11-614 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 150-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 150-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 150-01 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage.

ADOPTÉ

**2008-11-615 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009 DE LA SOCIÉTÉ DU PORT
DE VALLEYFIELD**

ATTENDU QUE la Société du Port de Valleyfield a transmis à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ses prévisions budgétaires pour l'année 2009 ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les prévisions budgétaires 2009 de la Société du Port de Valleyfield.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES
DU CONSEIL**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), les membres du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, à l'exception du conseiller Guy Leclair, déposent devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils ont dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

2008-11-616 LIBÉRATION ET AUTORISATION DE DÉPENSES AU MAIRE POUR LE COLLOQUE DE L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT ET UNE RENCONTRE AVEC DES PROMOTEURS À TORONTO

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à participer à deux colloques de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendront les 21 novembre 2008 et les 11 et 12 décembre 2008, à Toronto ;

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à assister à une rencontre avec des promoteurs, à Toronto ;

QUE les dépenses afférentes à ces vacances soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 1 500 \$ et de 500 \$ respectivement, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant Normand Amesse invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Félicitations adressées au maire suppléant pour la tenue de la présente séance.
- Demande d'intervention pour effectuer une vérification de la chaussée endommagée entre le chemin de fer et le feu de circulation à l'entrée de la voie d'accès située à l'intersection du chemin Larocque et de l'autoroute 30.
- Remerciements adressés aux membres du conseil pour l'implantation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue Champlain et du chemin Larocque.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire suppléant Normand Amesse invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2008-11-617 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 57, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 18 novembre 2008.

ADOPTÉ

Normand Amesse, maire suppléant

Alain Gagnon, greffier